

COMMUNIQUE DE PRESSE N° **001-26** /CP/CNTS/DG/DRHFP DU **12^e 4 JUL 2026**
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'AVIS DE CONSULTATION

Le Directeur Général du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) communique :

Le groupement SOTRAGEL SARL/BATILUX SARL, Tel : 690 774 875/656 562 663, a été retenu adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SMP/CIPM /2026 du 12 mai 2026, pour les travaux de construction d'une clôture en vue de la sécurisation du site devant abriter le Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) du Sud à Ebolowa, selon les conditions ci-après :

Soumissionnaires	Montant TTC en F CFA	Délai d'exécution	Observations
Groupement SOTRAGEL Sarl/BATILUX Sarl, Tel : 690 774 875/656 562 663	33 258 825	90 Jours	Attributaire de la Lettre Commande

Par conséquent, l'Entreprise ci-dessus, attributaire de la Lettre Commande est invitée à prendre l'attache de la Direction des Ressources Humaines, Financières et du Patrimoine du CNTS, dès publication du présent communiqué, pour finalisation du projet de Contrat y relatif.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution pour les soumissionnaires non retenus. /-

Ampliations :

- MINMAP
- DG/ARMP
- CIPM/CNTS
- DRHFP
- INTERESSEE
- CHRONOS/ARCHIVES

Fait à Yaoundé, le **12^e 4 JUL 2026**



DECISION N° **001-26** /D/CNTS/DG/DRHFP DU **24 JUL 2026**

Portant attribution au groupement SOTRAGEL/BATILUX, Tel : 690 774 875/656 562 663 Yaoundé, de la Lettre-Commande relative à la réalisation des travaux de construction d'une clôture en vue de la sécurisation du site devant abriter le Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) du Sud à Ebolowa, passé après Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SMP/CIPM/2026 du 12 mai 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu le décret n°1977/041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;
- Vu le décret n°2012/074 du 07 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés publics ;
- Vu le décret N°2019/067 du 12 février 2019 portant organisation et fonctionnement du Centre National de Transfusion Sanguine ;
- Vu décret 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2011/048 du 23 février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques ;
- Vu la loi n°2017/021 du 20 décembre 2017 portant La Loi n°2018/021 du 28 décembre 2018, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019
- Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu l'arrêté N°00000001/A/MINMAP du 31 janvier 2022 portant création d'une Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)
- Vu la décision n°00000432/CAB/MINMAP du 22 août 2022 portant nomination de Madame DJOMESSOM Amélie Catherine, Epse YONGA en qualité de Présidente par intérim de la CIPM du Centre National de Transfusion Sanguine ;
- Vu la décision n°005-26/D/CNTS/DG/DGA du 10 février 2026 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National de Transfusion Sanguine, au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 ;

Considérant Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SMP/CIPM/2026 du 12 mai 2026, pour la réalisation des travaux de construction d'une clôture en vue de la sécurisation du site devant abriter le Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) du Sud à Ebolowa ;

Considérant la lettre n°005/L/P-CIPM/CNTS/Sec du 17 Juillet 2026 portant proposition d'attribution de la commande, passée après Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SMP/CIPM/2026 du 12 mai 2026.

D E C I D E

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée au groupement SOTRAGEL SARL/BATILUX SARL, Tel : 690 774 875/656 562 663, la Lettre Commande relative à la réalisation des travaux de construction d'une clôture en vue de la sécurisation du site devant abriter le au Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS) du Sud à Ebolowa, passée après Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CNTS/DG/DRHFP/SMP/CIPM/2026 du 12 mai 2026, selon les conditions suivantes :

- Montant de la Lettre Commande: 33 258 825 (trente-trois millions deux cent cinquante-huit mille huit cent cinq) F CFA toutes taxes comprises ;
- Délai d'exécution : quatre-vingt-dix (90) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée en anglais et en français puis insérée au journal des Marchés Publics de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- DG/ARMP
- CIPM/CNTS
- CHRONOS/ ARCHIVES

Yaoundé, le **24 JUL 2026**
Le Directeur Général
[Signature]
Le Directeur Général
CNTS / NBTS
CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE